DROIT À L'IMAGE

En signant le bulletin d'inscription, le candidat consent expressément à la cession du droit à l'image sur son bien dans le cadre des publications que fera la commune relative au concours.

PASSAGE DU JURY

Fin juin, un jury désignera les meilleures compositions florales de chaque catégorie.

Plusieurs critères de notation seront pris en compte :

1. La variété des plantes utilisées
2. L'originalité, le soin du décor et l'harmonie des couleurs
3. la contribution à la biodiversité et à la gestion de l'eau
   (bois mort, paillage, nichoirs, hôtel à insectes, point d'eau et autres...)

Les plantations composeront l'essentiel des réalisations. Des éléments de décor peuvent y être associés, à l'exception des fleurs artificielles.

PRIX

Tous les participants seront conviés à la remise des prix qui se tiendra après l'été. Le lauréat de chaque catégorie recevra un prix en rapport avec le jardinage (un bon d'achat de 100 € à utiliser chez le fleuriste de leur choix et composition florale). Un lot de consolation sera distribué à tous les participants (une composition florale).

Renseignements : 01 48 90 22 05
Règlement mis en ligne sur le site internet
et la page Facebook de la commune

Ville d'Orly

Concours Maisons & Balcons FLEURIS 2026

+ D'INFOS : 01 48 90 22 05

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 24 JUIN 2026

- Un lot de consolation offert à chaque participant
- 100 € de bon d'achat chez un fleuriste d'Orly pour les grands gagnants

RÈGLEMENT ET INSCRIPTIONS :

www.mairie-orly.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Le bulletin d'inscription est à retourner
pour le **mercredi 24 juin 2026 inclus** (dernier délai),

- soit par mail à l'adresse » **secretariat.dst@mairie-orly.fr**,
- soit à l'adresse suivante : » **Centre administratif municipal - Guichet unique**
  7, avenue Adrien Raynal - 94310 ORLY

(Les mentions suivies de * sont obligatoires)

Nom* : ..... Prénom* : .....

Adresse* : .....

Étage et N° du bâtiment* : .....

Code d'accès* (obligatoire uniquement pour les collectifs) : .....

Téléphone* : .....

Mail : .....

Je souhaite participer au concours maisons et balcons fleuris dans la catégorie suivante :

- ❑ Pavillons ou maisons de ville avec jardin
- ❑ Balcons ou terrasses
- ❑ Parties collectives d'immeuble

» **Pour le critère « contribution à la biodiversité et à la gestion de l'eau »**

Je certifie les éléments suivants*:

Espèces de plantes différentes[1]	
Utilisation d'engrais	❑ OUI ❑ NON
Utilisation de compost	❑ OUI ❑ NON
Présence de plantes aromatiques	❑ OUI ❑ NON
Quels insectes avez-vous observés ?	
Présence de dispositifs pour la faune	❑ BOIS MORT ❑ PAILLAGE ❑ NICHOIRS ❑ HÔTEL À INSECTE ❑ POINT D'EAU ❑ AUTRE : .....

[1] Pour identifier les plantes et les insectes de votre jardin/balcon, vous pouvez vous aider des applications PlantNET et Spipoll

Signature du participant :

Mentions légales RGPD

Conformément au règlement général de la protection des données « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, la ville d'Orly, soit le responsable de traitement, traite un ensemble de données pour la mise en œuvre du traitement « Concours maisons et balcons fleuris », dont la finalité principale est l'organisation du concours.
Ses coordonnées sont : Centre administratif municipal - 7 avenue Adrien Raynal - 94 310 Orly ou 01 48 90 20 00.
Le traitement repose sur l'intérêt légitime. Toutes les données marquées d'un astérisque (*) sont définies comme obligatoires et nécessaires à la réalisation de la finalité.
Une partie des données, dont les photos prises, seront partagées au public.
Les données sont conservées pendant 2 ans avec une publication des photos des gagnants dans le journal municipal.
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation. Pour exercer ce droit, vous pouvez adresser votre demande par e-mail à : **rgpd@mairie-orly.fr**.

Règlement pour le concours des Maisons & Balcons fleuris

INSCRIPTIONS

Ce concours est gratuit et ouvert aux particuliers orlysiens résidant en appartement ou en pavillon, ainsi qu'aux jardiniers amateurs des parties collectives de résidences.

Il se déroulera du 1er mai au 24 juin 2026.

Il a pour but l'embellissement et le fleurissement de la ville d'Orly.

Les bulletins d'inscription sont disponibles à l'accueil du guichet unique du centre administratif ou sur le site internet de la ville.

Date limite d'inscription : mercredi 24 juin 2026

CATÉGORIES

Pour concourir, le participant doit choisir l'une des trois catégories :

- ➔ Pavillons ou maisons de ville avec jardin
- ➔ Balcons ou terrasses
- ➔ Parties collectives d'immeuble

VISIBILITÉ

Le fleurissement des maisons, des balcons et des parties collectives devra être visible de la rue ou des espaces publics à l'intérieur des résidences (pensez à noter votre code d'accès sur le bulletin).

Si le jury n'a pas de visibilité sur les parties de fleurissement, la candidature ne sera pas valide.